

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 62 (1989)

Heft: 9

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'assemblée générale de 1988 de la Section romande de l'USAL

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Procès-verbal
de l'assemblée générale
de 1988
de la Section romande
de l'USAL**

Cette assemblée générale s'est tenue à l'Hôtel du Midi, à Delémont, le 1^{er} octobre 1988.

A 10 h 15, le président, M. Bernard Vouga, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il salue plus particulièrement M. Claude Hêche, M. R. Christen, représentant la Municipalité de Delémont, M. Jacques Bloque, chef du Service de l'économie et de l'habitat de la République et Canton du Jura, M. Gabriel Theubet, conseiller national à Porrentruy, et M. Jacques Ribaux, chef du Service technique de l'Office fédéral du logement à Berne.

M. Claude Hêche, président du Parlement jurassien, adresse une allocution à l'assemblée (le texte de cette allocution a paru dans le N° 11/12, 1988, de la revue *Habitation*).

Le président propose l'ordre du jour statutaire suivant:

1. Procès-verbal de l'assemblée générale de 1987.
2. Rapport du comité et rapport du rédacteur.
3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes.
4. Discussion des rapports et des charges aux organes de l'USAL.
5. Elections bisannuelles du comité et des vérificateurs des comptes.
6. Propositions et divers.

Le procès-verbal de l'assemblée générale de 1987 est adopté.

Ensuite, M. Bernard Vouga, président, présente le rapport du comité (ce rapport a déjà été publié dans le N° 11/12, 1988, de la revue *Habitation*).

M. François-Joseph Z'Graggen présente à son tour son rapport sur la revue *Habitation* (le texte de ce rapport a également paru dans le N° 11/12, 1988, de la revue *Habitation*).

M. Adrien Rizzetto, caissier, présente les comptes de la Section romande pour l'exercice 1987. Ceux-ci bouclent avec un bénéfice de 3838 fr. 15 et le capital, au 31.12.1987, se monte à 50 068 fr.

M. Bocion, vérificateur des comptes, présente son rapport et déclare que les comptes tenus par le caissier sont parfaitement en ordre. Il demande à l'assemblée de les accepter.

La discussion est ouverte sur ces rapports. M. Genier, représentant la Société coopérative d'habitation de Lausanne, regrette que la revue *Habitation* ait fait quelque publicité en faveur d'un grand promoteur immobilier, M. Bernard Nicod, en publiant l'un de ses projets qui a été primé. Il ne s'agit pas tant de faire de la publicité pour qui que ce soit, mais seulement de parler des projets qui contribuent à la promotion de la qualité architecturale du logement.

Après discussion, tous les rapports sont adoptés à l'unanimité. La décharge est donc votée aux organes de l'USAL.

Puis le président passe à l'élection du comité. Toutes les personnes suivantes sont réélues pour une période de deux ans. Il s'agit de:

André Baudois, président de la Société coopérative d'habitation «Les Joyeux Logis»

Gaston Curchod, président de la Société coopérative d'habitation de Charmontey

Jean-Claude Etique, gérant de coopératives, Delémont

René Gay, directeur de la Société coopérative d'habitation, Genève

Edy Gianora, directeur de la SICOOP, Fribourg
René Jeanneret, administrateur de la Société coopérative d'habitation «Mon Logis»

Christiane Layaz, présidente de la Société coopérative d'habitation des Pugessies, Yverdon

Pierre Liniger, avocat, Pully
Bernard Meizoz, conseiller national, président de la Société coopérative d'habitation, Lausanne

Pierre-Etienne Monot, architecte EPFL, Lausanne
Roland Panchaud, directeur de la Fondation lausannoise pour la construction de logements, Lausanne

François Picot, avocat, ancien conseiller d'Etat, Genève

Adrien Rizzetto, directeur du Logement salubre, Lausanne

Bernard Vouga, architecte FAS-SIA, dipl. EPFL, Lausanne

François-Joseph Z'Graggen, architecte EPFL-SIA, Nyon.

En outre, le président propose à l'assemblée d'élier un nouveau membre en la personne de M. Robert Roth, secrétaire de la Coopérative de construction de Moutier.

Toutes ces personnes sont donc élues au comité pour la période 1988-1990.

Le président signale que le représentant de la Confédération au comité sera M. Jacques Ribaux, chef du Service technique de l'Office fédéral du logement, Berne.

D'autre part, les représentants des cantons seront, pour:

Fribourg: Bernard Muller, chef de l'Office cantonal du logement, Fribourg.

Jura: Jacques Bloque, chef du Service de l'économie et de l'habitat, Delémont.

Neuchâtel: Daniel Guyot, Service cantonal du logement, Neuchâtel.

Valais: Jean-Paul Revaz, chef du Service de promotion touristique et économique, Sion.

Vaud: Pascal Dunand, adjoint technique au Service cantonal du logement, Lausanne.

En ce qui concerne les vérificateurs des comptes, le président propose de réélire, comme vérificateurs des comptes, MM. Bocion, Coopérative d'habitation de Charmontey, Vevey, et Dupuguet, Cobal. M. Sewer, Société coopérative d'habitation de Lausanne, est proposé comme vérificateur suppléant. Ces trois vérificateurs sont donc élus par l'assemblée.

Le président constate que l'ordre du jour statutaire est épousé et il ouvre le débat général portant sur «le capital social et les fonds propres des coopératives d'habitation». Nous avons publié dans le N° 11/12, 1988, de la revue *Habitation*, les contributions de M. Henri-Robert Ogay, président de la Société coopérative de Nyon-Perchettes, et de M. Jean-Claude Prince, président de la Société coopérative immobilière du Cartel syndical de Delémont et président de la Société coopérative d'habitation du Mont-Terrible.

Après un débat nourri, le président lève la séance à 12 h 30.

Le secrétaire: Pierre Liniger